ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ateliers et lignes

Question orale n° 260

Texte de la question

M. Philippe Mathot interroge M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme sur la situation tres preoccupante des decisions et projets de la SNCF pour le departement des Ardennes. Il est actuellement question a la SNCF d'etudier la suppression de trains entre Charleville-Mezieres et Givet, la suppression de correspondances en gare de Charleville-Mezieres, l'instauration de correspondance en gare de Reims pour les voyageurs se rendant a Paris. S'il s'agit de simples etudes, le fait meme qu'elles soient mises en oeuvre est un danger pour toute l'economie des Ardennes, pour laquelle la rapidite de liaison avec Charleville-Mezieres et Paris est vitale. S'il s'agit de decisions deja prises sans concertation, elles ne sont acceptables ni par la population ni par les agents economiques. D'autre part, sur le plan de l'emploi, contrairement aux promesses faites en 1987 par la SNCF de ne pas toucher a la maintenance du materiel roulant base en gare de Mohon jusqu'en 2002, la charge de travail suivant l'evolution naturelle des effectifs, on constate une acceleration du processus de suppression de l'activite maintenance de Mohon. Cet atelier est desormais condamne par la SNCF au 31 decembre 1994 et les agents concernes deplaces autoritairement a Epernay. Cette reduction d'activite ne semble justifiee par aucune raison economique majeure, le surcout entraine par la reparation des materiels roulants a Metz ou dans le Nord etant tres important. Il lui demande quelles decisions immediates et concretes il compte prendre pour mettre un terme a la politique de « desamenagement » du territoire menee dans les Ardennes par la SNCF sans aucune justification.

Données clés

Auteur : M. Mathot Philippe
Circonscription : - UDF
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 260
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 décembre 1993, page 7612
Réponse publiée le : 17 décembre 1993, page 7725
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 1993